

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LAFFONT Maryse, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : GRELAT Hélène

Procuration : MAUFRAS Jean-Yves a donné procuration à LAFFONT Maryse, DAZA Diane-Sarah a donné procuration à SARTORI Janine

Date de la convocation : 17 septembre 2015

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation Ad'ap –Agenda d'Accessibilité Programmée
- Avis sur le PDU – Plan de Déplacements Urbains
- Plan Communal de Sauvegarde
- Contrat de maintenance sur le contrôle des installations électriques, de gaz, système incendie
- Demandes de subvention :
 - Pilier cimetière
 - Mur de soutènement cimetière
- Désignation des délégués Commission locale d'évaluation des charges transférées
- Modification Commission municipale n° 3 « Education, Sports, Loisirs, Culture, Association, Citoyenneté »
- Décision Modificative
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

P. Adam est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 – Délibération 2015/09/01 : validation Ad'AP – Agenda d'Accessibilité Programmée

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi du 11 février 2005 introduisait l'obligation pour les propriétaires ou gestionnaires de rendre accessible l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) avant le 1er janvier 2015. Pour les ERP qui ne seraient pas rendus accessibles à cette date, le décret du 05 novembre 2014, impose la rédaction d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015.

L'Ad'AP comporte une énumération des ERP non accessibles, une programmation d'actions ainsi qu'une estimation financière de ces actions dans un délai déterminé, en l'occurrence 6 ans pour la Commune d'Ayguesvives.

Sept bâtiments de propriété communale seront concernés par un dossier d'Ad'AP. Un arrêté du 08 décembre 2014 modifie le Code de la Construction en introduisant des notions d'atténuations techniques ou organisationnelles dans le cadre bâti.

Des diagnostics réalisés par un bureau de contrôle mandaté par le Sicoval ont mis en évidence un certain nombre de points non conformes accompagnés d'un coût estimatif total s'élevant à 200 000€ HT, avant subventions, et qu'il faudra budgétiser.

M. le Maire signale qu'un travail est fait avec le Sicoval pour voir dans quelles mesures la Commune peut bénéficier des aides de la Région (jusqu'à 30 %) et du Conseil Départemental.

Mme Laffont demande si la subvention sera demandée par le Sicoval.

M. le Maire répond que le Sicoval va aider à rechercher les aides, mais que ce sont les communes qui vont faire les demandes de subvention, qui seront attribuées par exercice budgétaire.

M. Vatin explique que les sommes actuellement avancées le sont à titre informatif au moment du diagnostic et sont calculées assez large. Il faudra de toute façon faire jouer la concurrence.

M. le Maire souligne le travail conséquent fait par le Sicoval, accompagné d'élus, sans que les communes aient eu à déboursier le moindre euro. Par ailleurs, ce plan est compatible avec nos marges de manœuvre financières et est fort susceptible d'être accepté par les services de l'Etat.

En l'absence de remarque, l'Agenda d'Accessibilité Programmé est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

3 – Délibération 2015/09/02 : avis sur le PDU – Plan de Déplacements Urbains

M. le Maire informe l'assemblée que par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a prescrit la 2^{ème} révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et a défini les modalités de la concertation par délibération du 27 mai 2015. Dans le cadre de la révision du PDU nommé Projet Mobilité 2025-2030, Tisséo SMTC engage une concertation préalable du 7 septembre au 2 octobre 2015.

La Commune d'Ayguésvives formulera des avis tout au long de la procédure d'élaboration du PDU, notamment lors de la consultation des personnes publiques associées après arrêt du projet en septembre 2016.

A ce stade, il s'agit d'une approche globale et les avis à donner sont d'ordre général sur les déplacements. Puis il y aura un travail d'un an pour affiner ces nouveaux éléments du PDU, et enquête publique à suivre.

Un des éléments forts défendus dans ce plan sur notre territoire est le PLB –Prolongement de la Ligne B du métro. Or le PLB ne figure pas sur le PDU 2020-2025, alors que le PLB a reçu un avis favorable des commissaires enquêteurs.

La principale remarque du Sicoval portera donc sur la demande de mention claire et explicite du PLB sur le PDU. Aujourd'hui, les coûts faramineux annoncés pour la 3^{ème} ligne de métro risquent de mettre en péril l'équilibre financier sur le territoire de Tisséo, et de bloquer les retours en matière d'équipements en périphérie toulousaine, notamment le Sicoval.

Dans ces conditions, la question se pose maintenant d'un éventuel désengagement du Sicoval –comme d'autres communautés de communes- à la contribution financière de Tisséo, puisque nous sommes en permanence en déficit en matière de transport et que cela risque encore de s'aggraver.

Toulouse Métropole doit donc bien mesurer les risques encourus, car ils peuvent annoncer la fin du financement prévu pour la 3^{ème} ligne.

M. le Maire expose ensuite les propositions d'avis suivantes :

1. le PLB, projet qui verra le jour à l'horizon 2020-2025 doit être intégré explicitement dans le plan d'action du PDU de l'agglomération toulousaine ;
2. conformément au SCOT de la grande agglomération toulousaine qui prévoit les contrats d'axe relatifs à la desserte des communes d'Ayguésvives – Baziège – Montgiscard, la Commune d'Ayguésvives demande à ce que les études relatives à la création d'une ligne express entre le Sud du territoire et Toulouse soient poursuivies et que son principe soit inscrit au projet de PDU avec une mise en œuvre conjointe au développement du territoire.
Le Sicoval prévoit la réalisation d'un parking de covoiturage à proximité de l'échangeur de Montgiscard qui intégrera un arrêt de bus réservé à cette ligne express. Le dispositif permettra de limiter l'utilisation de la voiture particulière en direction de Toulouse.
En complément, la Commune d'Ayguésvives réaffirme la nécessité du cadencement de la ligne ferroviaire Toulouse – Baziège ;
3. au-delà de la généralisation des Transports à la demande, qui rencontrent un succès de fréquentation indéniable mais dont le coût est élevé (déficit de l'ordre de 7,4 € en moyenne en 2009 par voyageur empruntant les TAD), une réflexion spécifique pourrait être menée pour définir les caractéristiques d'une desserte incitative pour les habitants du territoire Sud Sicoval qui sont aujourd'hui très peu utilisateurs des transports en commun. Les ruptures de charge d'Ayguésvives, à la station de métro Ramonville-Saint-Agne importantes à ce jour, dissuadent de l'utilisation des transports en commun ;
4. la commune demande que le SMTC Tisséo porte un projet plus ambitieux de mobilité en assurant aussi des déplacements doux notamment des pistes cyclables.

S. Pinaud demande si la commune de Baziège fait la même demande.

M. le Maire répond que chaque Conseil Municipal est souverain. Mais la problématique étant la même, l'avis devrait l'être également.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avis formulés sur le PDU.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

A. Maurel informe l'assemblée de la tenue de la réunion de présentation du PDU à Diagora Labège le 30/09 à 18h30. Cette réunion a une importance extrême car la présence du Président de Tisséo sera l'occasion de lui réaffirmer notre détermination par rapport au PLB.

4 – Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS a été instauré en 2004. Il est obligatoire pour notre Commune car nous sommes dotés d'un PPRI – Plan de Prévention des Risques Naturels (Hers-Mort et Ganguise).

M. Chauvet présente le PCS et expose qu'étant finalisé, celui-ci a été envoyé à la Préfecture pour avis final.

Le PCS se décompose en 2 parties :

1. le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui recense tous les risques inhérents à la Commune : inondation, tempête, transport de matières dangereuses, météo et séisme ;
2. le PCS qui est l'inventaire de toutes les ressources de la commune en cas d'alerte :
 - lieux de sauvegarde
 - protection des personnes
 - organisation nécessaire
 - recensement des moyens disponibles
 - mise en œuvre du soutien aux populations.

Il informe qu'il faudra prévoir un exercice grandeur réelle pour établir la gestion opérationnelle.

Le PCS devra également être tenu à jour régulièrement pour être utile et servir.

P. Adam demande si la procédure d'actualisation est définie.

M. Chauvet répond qu'il faudrait prévoir une actualisation formelle tous les ans. Il remercie les agents communaux qui ont œuvré sur ce document. Il précise que le PCS est déclenché sous l'autorité soit du Maire soit du Préfet et fera l'objet d'un arrêté du Maire.

M. le Maire pose la question du porté à connaissance de ce plan à la population. Comment informer, par quelle voie : bulletin municipal, site internet, affichage,... Dès le retour de Préfecture et actualisation des données, il y aura nécessité d'informer.

5 – Délibération 2015/09/03 : contrat de maintenance sur le contrôle des installations électriques, de gaz, système incendie

M. Vatin expose la nécessité de procéder aux vérifications périodiques des installations électriques, gaz et des systèmes de sécurité incendie des établissements publics, conformément au règlement de sécurité des ERP. Ces contrôles sont demandés par les commissions de sécurité.

Une mise en concurrence a été faite. La commission s'est prononcée pour le mieux disant, la société APAVE, déjà présente sur la Commune pour plusieurs bâtiments. Leurs rapports de contrôle sont très complets, ils assurent également un rôle de conseil.

La durée du contrat est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des prestations s'élève à 1 402,90 € TTC pour 2015 et 2 234,76 € TTC pour 2016.

Les extincteurs font l'objet d'un autre contrat, à renégocier.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la société APAVE pour effectuer les vérifications réglementaires sur les ERP.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

6 - Délibération 2015/09/04 : demande de subvention pour la réfection du mur et du pilier du cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection du mur et du pilier du cimetière qui sont très dégradés.

Pour cela, il propose le devis de l'entreprise Sarl de Cassignolis Bertin et Fils d'un montant HT de 3 861,71 €.

Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental. La somme est inscrite au BP 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

7 - Délibération 2015/09/05 : désignation des délégués Commission locale d'évaluation des charges transférées

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués de la Commune à la Commission Locale des charges transférées au Sicoval, étant lui-même dorénavant Président de cette commission.

Un appel à candidat est fait : P. Adam, J. Follet et M. Laffont se portent candidats. M. Laffont retire sa candidature.

M. le Maire fait procéder au vote à main levée.

Candidat Titulaire : P. Adam est élu à l'unanimité.

Candidat Suppléant : J. Follet est élu à l'unanimité.

M. le Maire expose le travail de la commission d'évaluation des charges transférées.

Depuis le transfert des compétences des services à la personne, les communes ont conservé un certain nombre de services qu'elles assurent pour le compte du Sicoval. Et cela évolue d'année en année.

La commission doit donc travailler sur l'évaluation des charges remboursables au vu des déclarations des communes et des estimations du Sicoval. C'est une sorte d'arbitrage.

De plus, cette commission est la seule à pouvoir délibérer sur le transfert des infrastructures, lorsque celui-ci n'a pas été fait en même temps que le transfert de compétence.

M. Laffont demande si toutes les sommes remboursables l'ont effectivement été, au vu des estimations sur le BP 2014.

M. le Maire répond que c'est le cas en grande partie.

P. Adam demande une plus grande réactivité du Sicoval, car actuellement les délais sont d'environ 3 ans.

Après délibération, P. Adam et J. Follet sont désignés délégués à la Commission locale d'évaluation des charges transférées à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8 – Délibération 2015/09/06 : modification Commission municipale n° 3

« Education, Sports, Loisirs, Culture, Association, Citoyenneté »

M. le Maire rappelle la délibération en date du 7 juillet 2015 concernant la désignation des membres des différentes commissions communales. Il propose la modification suivante concernant la commission N° 3 :

Commission 3 : EDUCATION – SPORTS - LOISIRS – CULTURE – ASSOCIATIONS – CITOYENNETE - Vie scolaire (maternelle, élémentaire, collège), restauration scolaire, Projet Enfance-Jeunesse, lien avec les associations, Culture, Bibliothèque, Médiathèque, Equipements sportifs et de loisirs, utilisation des installations (planning, autorisations...) et relation avec les utilisateurs, nouveaux équipements, manifestations.

M. le Maire propose d'intégrer MM. M. Vatin et G. Delmas à la commission, afin d'avoir un groupe constitué des personnes suivantes :

DAZA Diane-Sarah
SARTORI Janine
BRIAND Laetitia
CHAUVET Michel
DEMAY Véronique
DELMAS Gilbert
EMERY Françoise
GRELAT Hélène
LOMBARD Stéphanie
MAUFRAS Jean-Yves
TROPIS Karine
VATIN Marc

Après délibération, le Conseil Municipal proclame élus les membres de la commission 3 à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

9 - Délibération 2015/09/07 : décision budgétaire modificative n° 3

Vu la résiliation anticipée du bail d'un logement communal, il y a lieu de prévoir le remboursement du montant de garantie versé à l'entrée dans les locaux.

Le Maire propose donc de transférer le montant nécessaire du compte 020 – dépenses imprévues au compte 165 – dépôts et cautionnements reçus.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
165 – Dépôts et cautionnements reçus		151,00 €		
Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		151,00 €		
020 - Dépenses imprévues d'investissement	151,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	151,00 €	151,00 €		

M. le Maire informe que tous les locataires des appartements communaux sont désormais partis. Il va donc falloir se préoccuper de la rénovation des locaux.

Plusieurs possibilités sont envisageables. La destination des locaux devrait rester la location à caractère social. Les objectifs sont de préserver le caractère du bâtiment ancien et de maximiser les recettes pour la commune.

Après délibération, la Décision modificative n°3 est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

10- Questions diverses

- **Participation de la commune au projet de fin d'études des étudiants de l'Ecole d'Architecture de Toulouse et de l'Unité de Recherche en sociologie de Toulouse Jean Jaurès.**

L'idée est de mettre un groupe d'étudiants en fin de cursus en situation professionnelle concrète. Le but est de solliciter la population en vue d'un projet de réhabilitation d'urbanisme.

La concertation citoyenne mise en place sur le territoire du Sicoval a motivé l'Ecole d'Architecture pour proposer cet exercice de fin d'études.

Le Sicoval a donc transmis cette proposition au Conseil de Développement – organisme constitué de simples citoyens, sans pouvoir décisionnaire ni responsabilité juridique, ayant pour but d'observer, d'aider les élus et de faire des suggestions dans une perspective de développement durable.

Plusieurs communes ont répondu favorablement, dont Ayguesvives.

Les étudiants vont travailler sur le territoire de septembre à décembre prochains.

L'objet de leur étude pour notre commune portera sur les réunions de quartier. Dans un premier temps il s'agira d'une rencontre avec des élus, puis d'aller à la rencontre d'un panel d'habitants.

- **La Commission Urbanisme entame une réflexion pour l'élaboration du PLU**, qui doit être approuvé pour 2017.

Une étape importante est la mise en place d'un PADD –Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Un groupe de travail est mis en place et tous les élus sont invités à venir participer à cette réflexion pour essayer de rédiger le PADD.

Il est également envisager d'élargir ce groupe de travail pour en faire une commission extra-communale afin de faire participer d'autres personnes.

- **Le Défi Famille à Energie Positive est relancé.**

Soléval, organisateur avec le Sicoval, demande aux communes de relayer l'information pour motiver de nouvelles participations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures